

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GÉRARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 061-191/16/CM

■ Approbation d'une convention pour la participation de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2016

HN 061-28/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 la Métropole d'Aix-Marseille Provence, regroupant l'ensemble des communes membres des six EPCI préexistants, est substituée de plein droit aux EPCI transformés (art L5217-4 CGCT) et l'ensemble des biens, droits et obligations de Marseille Provence Métropole lui est ainsi transféré (art L5211-41 CGCT).

Selon la délibération FCT 003-035/11/CC du 11 février 2011, le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole a approuvé le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) ainsi que les dispositions de financement complémentaire de recouvrement des protocoles.

Ce protocole, qui organise les financements publics de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, a été signé par l'ensemble des partenaires le 30 juin 2011.

Ainsi en 2016, pour financer ses actions et opérations, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée prévoit d'appeler un montant de 14,9 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, Collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2016 pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est évaluée à 2,4 millions d'euros, somme correspondant aux principes posés par le protocole de financement précité ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2016 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 27 novembre 2015 pour des montants en dépenses de 65 millions d'euros en autorisations de programme (AP) et de 43,6 millions d'euros en crédits de paiement (CP).

Le budget 2016 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, en maintenant un niveau de production soutenu, marque ainsi son rôle moteur et de soutien de l'activité sur le territoire métropolitain.

Ce niveau significatif s'explique notamment par le démarrage de la ZAC Littorale avec une intervention forte en termes de maîtrise du foncier, prioritairement sur l'îlot XXL en préparation des opérations qui seront programmées dans le cadre de l'AMI dont le lauréat sera désigné courant novembre. Ceci se traduit en engagements (près de 24 millions d'euros d'acquisitions foncières), et en crédits de paiement (9 millions d'euros d'acquisitions foncières) dans la perspective de l'obtention de la DUP au cours du premier semestre 2016.

Les opérations de ZAC du premier périmètre maintiennent également un niveau d'engagements et de paiement élevé, en raison des décalages d'opérations de 2015 (digue J4), mais également du lancement des opérations structurantes que sont le parc urbain à St Charles, dernière étape de l'aménagement de l'espace

Signé le 28 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

HN 061-191/16/CM

public de la ZAC, les aménagements de l'esplanade de la Major et la poursuite du Parc habité dans la Cité de la Méditerranée en accompagnement des opérations immobilières qui seront lancées à cette échéance.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

La dynamique opérationnelle se poursuit par une programmation de lancement de travaux toujours volontariste avec une prévision d'en engager 26,8 millions d'euros sous maîtrise d'ouvrage EPAEM en 2016, dont près de 15 millions d'euros sur la CIMED, 8,6 millions d'euros sur St Charles, et 2 millions d'euros sur les opérations de rénovation urbaine en travaux de démolitions. Des travaux d'aménagements provisoires sont également prévus sur le secteur Euromed II en préfiguration des espaces publics pour marquer le territoire avec de nouveaux usages.

Les paiements prévisionnels sur les marchés de travaux sur l'ensemble du périmètre atteignent 17,7 millions d'euros, dont 9,6 millions d'euros liés à la CIMED, 6,8 millions d'euros sur Saint-Charles.

Le deuxième axe de cette dynamique concerne la politique de maîtrise foncière avec l'engagement de 25 millions d'euros et la prévision de paiement de 12,7 millions d'euros d'acquisitions sur 2016.

Le troisième axe concerne les études qui s'élèvent à 3,1 millions d'euros en AE et 3,6 millions d'euros en CP, soit une augmentation de +50% par rapport au budget rectificatif n°2 2015. Elles se concentrent principalement sur Euromed II (1,7 millions d'euros en AE/1,6 millions d'euros en CP) en raison du lancement de la consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc Bougainville, du lancement d'études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération XXL dans l'objectif de démarrer les premières opérations d'aménagements publics en 2017 et de la poursuite du travail lancé dans le cadre de l'EcoCité et des opérations présentées au PIA dans sa deuxième vague.

L'ensemble des autres dépenses concernant les actions transversales, études urbaines, développement économique et communication, sont en légère baisse avec une stabilisation à 1,4 millions d'euros en AP et CP, tandis que les coûts de fonctionnement sont eux en légère hausse à 6,7 millions d'euros en CP.

Les recettes attendues pour un montant de 43,9 millions d'euros en CP comportent des recettes commerciales en hausse pour 25 millions d'euros en CP et des recettes publiques en légère diminution (18,9 millions d'euros), soit une répartition de financement suivante : privés 61% et publics 39%.

La convention proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée correspondant à ses besoins prévisionnels en 2016 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 1 400 000 euros dès notification de la convention,
- 2^{ème} versement de 1 000 000 euros en septembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- Le protocole financier du 30 juin 2011 ;
- La délibération FCT 003-035/11/CC du 11 février 2011 approuvant le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) ;

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

- La délibération FCT 009-078/12/CC du 13 février 2012 portant approbation de l'autorisation de programme du protocole opérationnel première phase ;
- La délibération du 27 novembre 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2016 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire n°1 en date du 22 avril 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation d'un montant de 2 400 000 euros à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière 2016, ci-annexée, conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence : Sous-Politique B330 - Nature 204183 - Fonction 90.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016